



10 avril

Module 1 de 14h à 17h  
La faute en matière médicale

19 mai

Module 2 de 9h à 12h  
La responsabilité sans faute en matière médicale

23 juin

Module 3 de 9h à 12h  
L'indemnisation des accidents médicaux non  
fautifs à la charge de l'ONIAM

Nouvelle formation

*Les fondamentaux  
de la  
Responsabilité médicale*

Intervenant :

**Laurent BLOCH,**  
Professeur à l'université de Bordeaux

Module de 3h éligibles FIF PL individuel individuel  
300€ TTC (250€ HT) le module / 720€ TTC (600€HT) les 3 modules  
inscription via le lien ou à [bordeaux@racine-formation.eu](mailto:bordeaux@racine-formation.eu)

*Organisme de formation dont la déclaration d'activité a été enregistrée sous le n°75331368433 auprès de la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et justifiant d'un agrément Qualiopi sous le n°24FOR00686.1 (article L.6313-1-1° : actions de formation)*



## Module 1: La faute en matière médicale

### I. LES DIFFÉRENTES FAUTES

#### A. La faute d'éthique

1. L'information du patient
  - a. Le contenu
  - b. Les modalités
  - c. La preuve
  - d. Le préjudice
2. Le consentement du patient
  - a. Un consentement libre et éclairé
  - b. Le droit de refuser
    - Le refus de soins préjudiciable
    - Le refus de soins pour mourir

#### 3. Information et consentement des personnes vulnérables

- a. Le mineur
- b. La personne sous tutelle

#### 4. L'information a posteriori

- a. L'avertissement sur le risque d'accident
- b. L'explication sur les causes du dommage
- c. L'obligation de communiquer le dossier

#### B. La faute technique

1. La faute de diagnostic
2. La faute dans la réalisation d'un geste technique
3. La faute de surveillance

#### C. La preuve de la faute

1. L'objet de la preuve
2. L'imputabilité de la faute

### II. LE STATUT DU FAUTIF

#### A. Les fautifs protégés

- Le fautif agent public
- Le fautif préposé

#### B. Les fautifs exposés

## Module 2 : La responsabilité sans faute en matière médicale

### I. LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

#### A. La notion d'infections nosocomiales

- Endogène / Exogène
- Infection et greffon
- Aléa et infection
- Vers la disparition des infections secondaires ?
- Infection et preuve

#### B. Le régime d'indemnisation

- Avant la Loi Kouchner
- Avec la Loi Kouchner / Avec la Loi About
- Constitutionnalité de la responsabilité pour faute des praticiens
- Quid de la notion d'établissement ?
- Traitement inadapté d'une infection nosocomiale

#### C. Les recours de l'ONIAM

- Recours direct / Recours subrogatoire

#### D. Quid des victimes par ricochet ?

### II. LES PRODUITS DE SANTÉ

#### A. Les producteurs : art. 1245 et s. du Code civil

#### B. Les utilisateurs

#### C. Les prescripteurs

#### D. L'ONIAM

#### E. L'État

## Module 3 : L'indemnisation des accidents médicaux non fautifs à la charge de l'ONIAM

#### 1. La date du fait générateur

- 5 septembre 2001

#### 2. Un dommage imputable à un accident médical

- Accident médical et maladie
- Accident médical et accouchement
- Accident médical et échec thérapeutique
- Preuve de l'accident médical non fautif

#### 3. La question de la subsidiarité

- Faute et Aléa
- Aléa et Faute

#### 4. Le seuil de gravité

- CSP, art. D. 1142-1

#### 5. L'anormalité du dommage

- Exemples
- Critères d'anormalité
- Appréciation de la fréquence du risque

#### 6. Qui indemniser ?

- La victime principale et les victimes par ricochet
- Les ayants droit et l'accident médical non fautif

#### 7. ONIAM et les missions accessoires

- L'exonération du promoteur de l'expérimentation médicale
- Les dommages causés par le personnel médical dans des circonstances particulières
- L'hormone de croissance
- Les accidents transfusionnels
- Les accidents de vaccinations obligatoires
- Le Benfluorex (Mediator)
- La Dépakine

## Objectifs

- Appréhender les règles et principes juridiques en matière de responsabilité médicale
- Maîtriser les fondamentaux de la faute médicale, de la responsabilité sans faute en matière médicale et de l'indemnisation des accidents médicaux non fautifs à la charge de l'ONIAM
- Echanger autour des questions essentielles abordées dans le contentieux de la responsabilité médicale

**Public visé :** Avocats, assureurs, experts, professionnels des établissements de santé et leurs partenaires

**Prérequis :** Initiation aux fondamentaux de la responsabilité médicale - Aucun prérequis en matière du contentieux de la responsabilité médicale - Niveau 1

**Moyen d'évaluation :** QCM ainsi que des mises en situation vous seront proposés au cours de la formation

**Moyen pédagogique :** un support pédagogique sera envoyé par mail au participant



*Cette formation a été homologuée par le Conseil national des barreaux*

*Organisme de formation dont la déclaration d'activité a été enregistrée sous le n°75331368433 auprès de la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et justifiant d'un agrément Qualiopi sous le n°24FOR00686.1 (article L.6313-1-1° : actions de formation)*